

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 novembre 2023

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 28 novembre 2023

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 28 novembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Jean DARDENNE en date du 29 novembre 2023

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 30 novembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 30 novembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jocelyne LAVERDURE DELHOUME

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle – Centre d'Animation de Panazol (C.A.P.)
Délibération 2023 – 91

Par délibération en date du 14 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation Communale de Panazol, actant le plan d'actions pour l'année 2023 et prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000 euros. Cette somme avait volontairement été estimée au plus juste, en l'absence de visibilité sur une année complète de fonctionnement.

Au cours de l'année 2023, l'Association a démontré un dynamisme de projet sur le territoire avec une montée en puissance des différentes actions inscrites à la convention de partenariat, tant dans les secteurs de l'animation Jeunesse, de la famille et de la parentalité que dans l'animation de la vie locale.

Un comité de pilotage réuni le 11 octobre 2023 avec les partenaires institutionnels et financiers a permis de mesurer les résultats et de mettre en évidence une atteinte très satisfaisante des objectifs prévus dans la convention. Cette situation favorable permet ainsi d'envisager l'agrément « Centre Social » pour le début de l'année 2024.

Toutefois, l'Association se retrouve confrontée à une difficulté de trésorerie passagère sur cette fin d'année, essentiellement liée à un décalage dans le versement de certaines subventions, notamment les soldes et avances de prestations de services de la CAF qui ne seront versés qu'après le 31 mars 2024.

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité de fonctionnement de l'association et de l'accompagner dans la transition vers une labellisation en tant que centre social, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de trente mille euros (30 000 €). Il conviendra, suite à cette décision d'analyser la situation du CAP sur plusieurs exercices budgétaires et non pas sur une seule année.

DÉLIBÉRATION

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention territoriale globale signée par la Ville avec la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Vienne ;

VU la délibération en date du 14 mars 2023 relative à la signature de la convention partenariale d'objectifs et de partenariat pour l'année 2023 ;

VU l'avis favorable du comité de pilotage relatif au projet social de préfiguration du C.A.P. en date du 11 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 30 000 euros à l'association Centre Social « Centre d'Animation Panazolais - CAP », afin de répondre aux besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 ;
- **précise** que cette somme sera inscrite au **compte 6574**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1^{er} décembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 04/12/2023

Publié ou notifié

05/12/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB91

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/12/2023

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre d'Animation de Panazol

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 04/12/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DÉLIBÉRATION 91 - Versement d'une subvention exceptionnelle Centre d'Animation de Panazol .pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20231201-DELIB91-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/12/2023